



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1674

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention d'habilitation du service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers (SAMIE) de la Fondation AJD Maurice Gounon

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gomez

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1674**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Convention d'habilitation du service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers (SAMIE) de la Fondation AJD Maurice Gounon**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lorsque des mineurs non accompagnés (MNA) arrivent sur le territoire de la Métropole de Lyon, une évaluation de leur isolement, de leur minorité, de leur condition de vie dans leur pays d'origine ainsi que de leur parcours migratoire est effectuée par la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE). Ceux-ci, le cas échéant, sont pris en charge au titre de la protection de l'enfance et bénéficient d'un accompagnement social et éducatif spécifique.

Une précédente convention, signée en 2005 avec l'association "Les amis de jeudi - dimanche (AJD)", visait à confier à son service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers (SAMIE) la mission d'accompagnement au quotidien de ces mineurs.

Cette convention a été renouvelée en 2007, puis en 2010. Un avenant datant de 2011 a spécifié plus précisément les attentes de la collectivité et a fixé à 45 le nombre de jeunes âgés entre 16 et 18 ans pris en charge sur une période de 6 mois maximum. Durant cette prise en charge, le jeune perçoit une indemnité pour ses besoins quotidiens (alimentation, lessive, vêtue, coiffeur, etc.).

La convention présentée à l'approbation du Conseil vise à préciser les modalités d'habilitation définies dans l'arrêté n° 2016-08-23-R-0580 du 23 août 2016. Elle porte essentiellement sur les objectifs de l'accompagnement et la coordination entre la MEOMIE et le SAMIE.

L'accompagnement renforcé proposé par le SAMIE doit faciliter la scolarité, la formation, la santé, les besoins primaires, le budget, les démarches administratives, l'accès à l'autonomie et la recherche d'un accueil pérenne pour chaque jeune en fonction de la situation.

En 2015, les 45 places ont été occupées en continu par une majorité de garçons ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention d'habilitation du service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers (SAMIE) recevant les mineurs non accompagnés (MNA) bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, à passer avec la Fondation les amis du jeudi - dimanche (AJD) Maurice Gounon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**